

## **L'Association canadienne du propane préoccupée par des modifications à la réglementation sur la distribution du gaz**

**OTTAWA, le 19 mars 2016** – L'Association canadienne du propane exprime ses craintes par rapports aux modifications à la réglementation sur la distribution du gaz qui ont été annoncées vendredi par la province de la Nouvelle-Écosse, car ces modifications pourraient avoir des incidences néfastes sur le marché en ce qui concerne la livraison de sources énergétiques aux consommateurs de la Nouvelle-Écosse.

Heritage Gas a fait une demande au Nova Scotia Utility and Review Board (NSUARB) afin de leur permettre de réduire les tarifs pour certain de leurs clients commerciaux. Jusqu'à vendredi, des réductions de tarifs à même une classe de tarification n'étaient pas permises. Ces nouvelles modifications permettraient au NSUARB d'avoir la possibilité de réduire ses tarifs comme option.

Or, la mise en application d'une telle réduction de tarif par Heritage Gas pourrait créer un dangereux précédent puisque l'amortissement du prix escompté sera éventuellement récupéré des poches des consommateurs, notamment la clientèle résidentielle qui ne bénéficie pas de réduction de tarifs. Comme il n'y a pas de fin prévisible à cette situation de prix actuelle, les clients pourraient avoir droit à un choc important de tarif.

« Les compagnies de gaz naturel obtiennent trop souvent des approbations pour des projets de distribution basées sur des hypothèses prometteuses qui ne répondent pas aux besoins et finissent par aller piger dans les portefeuilles des consommateurs, a souligné Andrea Labelle, directrice exécutive de l'Association canadienne du propane. La proposition de Heritage Gas n'est que la continuation d'un modèle d'affaire imparfait qui, en fait, suggère de subventionner certains de leurs clients au risque et au détriment des autres. Dans ce cas, leur clientèle résidentielle ».

« Les détaillants de propane, membres de l'Association canadienne du propane, font concurrence à des fournisseurs d'autres sources énergétiques ainsi qu'à d'autres compagnies de propane sur des marchés libres et ouverts. L'ACP favorise la présence d'une concurrence libre entre les différentes sources et détaillants d'énergie, et elle ne croit pas que le NSUARB devrait accorder d'ingérences au sein du marché concurrentiel », a conclu Mme Labelle.

-30-

### **Au sujet de l'Association canadienne du propane**

Comptant plus de 400 membres, l'Association canadienne du propane (ACP) est le porte-parole national de l'industrie canadienne du propane, une industrie de plusieurs milliards de dollars en plein essor qui touche des dizaines de milliers de Canadiens. L'ACP élabore et produit du matériel de formation pour l'industrie, en plus d'offrir un plan d'intervention d'urgence à ses membres et des services de représentation pour l'ensemble de l'industrie du propane.